



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
09 1 21910233-20240314-VI-DEL-2024-028-DE
Date de l'acte : 14/03/2024
Date de dépôt en préfecture : 17/03/2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-028

Date d'affichage : 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 23

Votants : 29

Objet : Motion de refus du terminus à Austerlitz/RERC

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Gilbert DALLERAC, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN

ETAIENT ABSENTS : M. Franck COENNE, M. Maxime MARCELIN, M. Grégoire TURLLOTTE, M. Medhi MEJERI, Mme Kadiatou LY, Mme Sana AABIBOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Madame COMMEIGNES expose ce qui suit :

Île-de-France Mobilités et la SNCF ont opté pour un nouveau schéma directeur pour le RER C. Pour les branches Dourdan et Étampes, il ne contient que des mauvaises nouvelles :

- Aucune augmentation de fréquence, ni en heures de pointe ni en heures creuses alors que la Région et l'État imposent aux communes de densifier leur parc de logements (15% pour les villes traversées par une gare).
- Les rames obsolètes de la ligne dont les pannes régulières dégradent la ponctualité ne seront remplacées qu'à moyen terme, par des rames elles-mêmes anciennes, ayant fait l'objet d'une rénovation, et provenant du RER D.
- Les travaux permettant de conforter l'infrastructure comme la réalisation du nœud ferroviaire de Brétigny sont prévus bien après 2030.
- Mais surtout, les branches Étampes et Dourdan n'auront plus de trains traversants Paris. IDFM et la SNCF souhaitent que tous les trains en provenance de ces branches soient rendus terminus Austerlitz avec la mise en place d'une correspondance obligatoire. Et ce, dans l'une des gares les moins accessibles et les moins bien connectées du réseau.

La dégradation continue du service public sur la ligne C est intolérable et inacceptable. A cette situation s'ajoute donc une nouvelle dégradation des conditions de transports des Étampois et des Étampois dans un contexte d'augmentation du Passe Navigo décidée par Valérie Pécresse.

Dès lors,

Considérant que le schéma directeur ne répond à aucune des difficultés de transport rencontrées par les Étampois et les Étampois ;

Considérant que la branche Saint-Martin d'Étampes du RER a vu son taux de régularité passé de 85% à 77,9% entre 2018 et 2023, devenant ainsi la ligne la moins ponctuelle d'Île-de-France ;

Considérant que ce schéma directeur va allonger les temps de trajet de bon nombre des habitants, en leur imposant une rupture de charge à Paris-Austerlitz ;

Considérant que l'urgence écologique appelle à une revalorisation du service public du rail, et non à une dégradation des conditions de transport couplée à une augmentation de leurs coûts.

Le conseil municipal :

- Exige l'abandon du nouveau schéma directeur de la ligne RER C;
- Demande la mise en place d'un nouveau schéma directeur de la ligne RER C qui réponde pleinement aux problématiques d'Étampes et du Sud-Essonne ;
- Refuse le terminus gare d'Austerlitz des « Missions » origine / terminus Étampes et Dourdan ;
- Demande un moratoire sur l'augmentation du Passe Navigo et des titres de transport

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, rejette cette motion par 19 voix contre, 4 voix pour (MM HILLAIRE, CORBEL, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES, 4 abstentions (MM BAYART, GHENAIM, Mmes TARTARIN, ROYERE) et 2 élus ne prenant pas part au vote (M. MEZIANE, Mme TRAN QUOC HUNG)

La motion est rejetée.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
.....21 MARS 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.